

**Bureau du Coordonnateur humanitaire en République démocratique du Congo****Le Coordonnateur humanitaire en RDC appelle à poursuivre la lutte pour mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels en RDC**

Kinshasa, 23 décembre 2020. Cette année, courageusement, un certain nombre de femmes ont dénoncé des comportements répréhensibles d'exploitation et abus sexuels qui seraient survenus lors de la riposte à la 10^{ième} épidémie d'Ebola dans l'Est de la RDC.

Le Comité permanent inter-organisations (IASC) - l'instance mondiale de coordination humanitaire - a déployé une mission en RDC, du 20 octobre au 14 novembre 2020, afin de mieux comprendre pourquoi, malgré les efforts existants, ces abus ont pu avoir lieu. La mission vient de partager son rapport avec l'Equipe humanitaire pays et les représentants des organisations humanitaires en RDC.

La mission du IASC a constaté qu'un important apport monétaire ainsi qu'une main-d'œuvre masculine disproportionnée et extérieure aux communautés locales avaient augmenté les risques d'inconduite, y compris d'exploitation et abus sexuels (EAS). Elle a également constaté le manque de mécanismes, facilement accessibles et sécurisés, pour signaler les abus dans le cadre de la riposte à l'épidémie d'Ebola.

Les Nations Unies ont annoncé le lancement d'enquêtes sur les allégations spécifiques qui ont été reçues, dont une commission d'enquête indépendante qui sera menée par l'OMS.

Le rapport de la mission IASC a également recommandé des changements systémiques pour renforcer les efforts de l'Equipe humanitaire pays pour mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels. Le Secrétaire-général a une politique de tolérance zéro vis-à-vis de ces agissements, et une investigation approfondie sera menée pour toute allégation concernant le personnel, national et international, des Nations Unies. Si la personne est jugée coupable, elle sera punie conformément aux règles administratives et aux lois nationales.

Le rapport inclut également les recommandations suivantes :

- la revue des mécanismes de plainte afin de s'assurer que les bénéficiaires et le personnel qui souhaitent signaler des abus puissent le faire effectivement et en toute sécurité
- Une surveillance accrue des procédures de recrutement - y compris la diligence requise et les vérifications sur les antécédents lors du recrutement du personnel, ainsi que le déploiement de chargés de protection contre les EAS dans les zones à haut risque.
- Un appui plus soutenu et spécifique pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels, y compris l'allocation de fonds pour sensibiliser la communauté aux EAS et aux moyens de signaler les abus.
- Le soutien aux autorités nationales afin de demander des comptes aux auteurs de ces faits

Nous examinons maintenant attentivement ces recommandations et travaillons au renforcement des mesures de prévention. Nous devons restaurer la confiance. L'exploitation et les abus sexuels commis sur les personnes que nous sommes censés servir ne peuvent être tolérés.
